

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 1^{er} mars 2021 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussièrès
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Daniel Talbot. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Cette séance ordinaire se tient à huis clos.

2021-03-66 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance extraordinaire à 20 h 10.

Adoptée.

2021-03-67 Renonciation au délai de convocation

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement que tous les élus étant présents, ceux-ci déclarent renoncer au délai de convocation prescrit pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Adoptée.

2021-03-68 Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} mars 2021

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session extraordinaire
Renonciation au délai de convocation
Adoption de l'ordre du jour
Envoi de résolution : Restructuration administrative
Levée de l'assemblée.

Adoptée.

2021-03-69 Envoi de résolution : Restructuration administrative

Attendu que le conseil, par résolution adoptée à la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021, a aboli le poste d'inspecteur de voirie pour créer un poste de responsable des travaux publics;

Attendu que les élus ont identifié la description des tâches que l'employé occupant ce poste devra réaliser;

Attendu que le maire a rencontré à deux reprises, M. Richard Bellavance, inspecteur actuel en voirie, pour l'informer de la restructuration envisagée;

Attendu que par la résolution confirmant la restructuration, il est stipulé que ce poste à temps complet doit être offert, en priorité, à M. Richard Bellavance ;

Attendu que M. Richard Bellavance a transmis un courriel au maire Daniel Talbot le 24 février 2021, par lequel il indique être disposé à conserver les tâches qui relevaient auparavant de l'inspecteur en voirie, mais ne pas vouloir exécuter celles qui relèvent du travail de journalier;

Attendu que le conseil est d'avis qu'une restructuration est nécessaire afin de permettre une meilleure efficacité en matière de voirie, laquelle n'est pas possible avec l'organisation actuelle du travail autant pour le poste d'inspecteur en voirie que celui de journalier;

Attendu que cette meilleure efficacité ne sera possible que par la mise en place de cette restructuration, laquelle impose que les tâches d'inspecteur en voirie et de journalier soient combinées, le tout selon la description de tâches élaborée par le conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de demander à la directrice générale de transmettre à M. Richard Bellavance, la résolution adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021, par laquelle le conseil restructure l'organisation municipale en matière de voirie.

Il est convenu de demander à M. Bellavance d'aviser le conseil de sa décision d'accepter ou non le poste de responsable des travaux publics, avec toutes les tâches découlant de cet emploi, au plus tard le 8 mars prochain.

Adoptée.

2021-03-70 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Martin Bussièrès
Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 20 h 30.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.